



Assemblée des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique Centrale

PLAN D'ACTION ET DE BUDGET ARTAC EXERCICE 2020



[Handwritten signature]

L'ARTAC, dans le préambule de ses statuts, reconnaît l'importance des télécommunications dans la croissance économique et le développement socio-économique.

L'ARTAC reconnaît également la nature toujours plus mondialisée des réseaux et services des télécommunications ainsi que le besoin d'une réglementation adéquate en vue de promouvoir de manière optimale et ordonnée le développement des services et réseaux de télécommunications dans la sous-région de l'Afrique Centrale.

C'est ainsi qu'elle s'est fixée comme objectifs :

- L'élaboration et l'harmonisation des réglementations en matière de fourniture et de tarification des services de télécommunications dans les Etats de la sous-région.
- La facilitation des échanges d'idées, d'opinions et d'expériences parmi les membres sur tous les aspects de la réglementation du secteur des télécommunications.

Le plan d'actions décline les priorités établies pour l'année 2020 en vue d'une harmonisation des outils de régulation dans la sous-région ainsi qu'une coopération fructueuse et mutuellement bénéfique entre les régulateurs afin de contribuer à la réalisation du marché commun africain.

A. OBJECTIF

Le plan vise à mener des actions en vue du développement des réseaux et des services de télécommunications rapides, fiables, sécurisés, abordables et efficaces au sein de la Communauté. Il vise également l'intégration du marché commun des télécommunications et TIC en vue de la croissance économique des Etats de l'Afrique Centrale.

B. MISSION

Optimiser les cadres politique, juridique, technique, économique et financier existants en vue de favoriser le développement des réseaux et services de communications électroniques en Afrique Centrale.



C. ACTIVITES

Les activités à mener se structurent en quatre domaines d'intervention ci-après.

1. **Activité N°1 : Renforcement institutionnel et organisationnel de l'ARTAC**



L'objectif est de renforcer l'ARTAC comme une institution reconnue internationalement et une institution efficace.

Les actions à mener sont entre autres :

- mettre à jour le cadre juridique de l'ARTAC (Suivi du dossier de signature de l'Accord de Siège avec le gouvernement du pays garant, Ratification et signature de son acte constitutif par les Etats membres, Faire de l'ARTAC une institution spécialisée de la CEMAC, CEEAC, UAT, UIT, UA, actualisation des textes organiques de l'ARTAC, ouverture de l'ARTAC à d'autres acteurs, etc. ...);
- renforcer et améliorer les procédures de gestion administrative et financière de l'ARTAC;
- Assurer la gestion quotidienne des outils d'échanges d'information et de communication (Site Web, Points focaux ...);
- mener les campagnes de sensibilisation des membres et susciter l'adhésion de nouveaux membres;
- assurer le fonctionnement harmonieux du Secrétariat ermanent.

2. **Activité N°2 : Harmonisation des politiques et des cadres réglementaires des TIC / Télécommunications dans la sous-région CEEAC**

- Encourager et faciliter la signature d'accords bilatéraux ou multilatéraux pour la coordination des fréquences aux frontières entre les pays de la sous-région Afrique Centrale;
- Encourager la mise en œuvre harmonisée des conclusions de la conférence mondiale des radiocommunications de 2019 (CMR-19) pour les pays de la sous-région Afrique Centrale;
- Poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route sur la réduction des tarifs de roaming et encourager la signature des accords d'itinérance sur les réseaux mobiles des pays de la sous-région Afrique Centrale;
- Harmoniser les cahiers de charges des opérateurs de la sous-région.

3. Activité N°3 : Promotion des échanges d'expériences et renforcement des Capacités des ressources humaines sur les sujets d'intérêts communs

- Organiser des séminaires/ateliers sur les questions nouvelles ou émergentes du domaine des technologies de l'information et de la communication dans la sous-région ;
- Mettre en place une plate-forme d'échanges entre les membres sur tous les aspects de la réglementation du secteur des télécommunications.

4. Activité N°4 : Renforcement du partenariat avec les organisations régionales et internationales (UIT, UAT, CEMAC, CEEAC, ARTAO, TRASA, Groupe Banque Mondiale, CTO, COPTAC, FRATEL, OCL, ...)

- Collaborer et coopérer avec la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) en vue de la réalisation des objectifs inscrits dans leur traité d'intégration économique et sociale au niveau sous régional ;
- Collaborer et coopérer avec l'Union Africaine des Télécommunications (UAT) pour le développement rapide du secteur de l'information et de la communication en Afrique ;
- Collaborer et coopérer avec l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) pour le développement mondial des télécommunications ;
- Etablir une coopération avec les organisations régionales (TRASA, ARTAO, ARICEA, CAB, ...) ;
- Collaborer et coopérer avec toute autre organisation régionale ou internationale des télécommunications dont les objectifs concourent à la réalisation des missions de l'ARTAC.



[Handwritten signature]

D. MARICE DE PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET



N°	Activités	Objectifs	Tâches	Actions	Moyens nécessaires																																	
1	Renforcement institutionnel et organisationnel de l'ARTAC	Renforcer l'ARTAC comme une institution efficace et reconnue au niveau international	I.1 Poursuivre la mise à jour du cadre juridique de l'ARTAC	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre le dossier de signature de l'Accord de Siège - Faire de l'ARTAC une Institution spécialisée de la CEMAC, CEEAC 	Fournitures de bureau	100 000																																
						I.1 Poursuivre la mise à jour du cadre juridique de l'ARTAC	<ul style="list-style-type: none"> - Faire de l'ARTAC une Institution spécialisée de la CEMAC, CEEAC 	Consommables informatiques	200 000																													
									I.1 Poursuivre la mise à jour du cadre juridique de l'ARTAC	<ul style="list-style-type: none"> - Faire de l'ARTAC une Institution spécialisée de la CEMAC, CEEAC 	Carburant	250 000																										
												Total Tache I.1					550 000																					
												I.2 renforcer la gestion administrative et financière de l'ARTAC	Doter l'ARTAC d'une procédure de passation de marché	Fournitures de bureau	50 000																							
															I.2 renforcer la gestion administrative et financière de l'ARTAC	Doter l'ARTAC d'une procédure de passation de marché	Consommables informatiques	100 000																				
																		I.2 renforcer la gestion administrative et financière de l'ARTAC	Doter l'ARTAC d'une procédure de passation de marché	Honoraires Expert	2 500 000																	
																					Total Tache I.2					2 650 000												
																					I.3 Gérer et entretenir les outils d'échanges d'information et de communication	- Gérer et maintenir le site Internet de l'ARTAC et la messagerie interne	Frais d'hébergement, d'administration et de maintenance du site	1 800 000														
																								I.3 Gérer et entretenir les outils d'échanges d'information et de communication	- Gérer et maintenir le site Internet de l'ARTAC et la messagerie interne	Fournitures de bureau	50 000											
																											I.3 Gérer et entretenir les outils d'échanges d'information et de communication	- Gérer et maintenir le site Internet de l'ARTAC et la messagerie interne	Consommables informatiques	50 000								
																														Total Tache I.3					1 900 000			
																														I.4 Mener les campagnes de sensibilisation des membres et susciter l'adhésion de nouveaux membres	- organiser des visites de prise de contact et de sensibilisation auprès des Régulateurs	Frais de représentation	3 570 000					
																																	I.4 Mener les campagnes de sensibilisation des membres et susciter l'adhésion de nouveaux membres	- organiser des visites de prise de contact et de sensibilisation auprès des Régulateurs	Frais de mission	5 880 000		
																																				I.4 Mener les campagnes de sensibilisation des membres et susciter l'adhésion de nouveaux membres	- organiser des visites de prise de contact et de sensibilisation auprès des Régulateurs	Frais de transport
Total Tache I.4					18 450 000																																	
I.5 Assurer le fonctionnement de l'ARTAC	Coordonner les activités du Secrétariat Permanent	Micro-ordinateurs complets (2)	500 000																																			
			I.5 Assurer le fonctionnement de l'ARTAC	Coordonner les activités du Secrétariat Permanent	Onduleurs APC	200 000																																
						I.5 Assurer le fonctionnement de l'ARTAC	Coordonner les activités du Secrétariat Permanent	Imprimantes HP Laser Jet Pro 200 coloris MFPM 276 (1)	400 000																													
									I.5 Assurer le fonctionnement de l'ARTAC	Coordonner les activités du Secrétariat Permanent	Photocopieur image RUNNER 2525	1 000 000																										
												I.5 Assurer le fonctionnement de l'ARTAC	Coordonner les activités du Secrétariat Permanent	Fax professionnel	250 000																							
															I.5 Assurer le fonctionnement de l'ARTAC	Coordonner les activités du Secrétariat Permanent	Abonnements téléphoniques	100 000																				
																		I.5 Assurer le fonctionnement de l'ARTAC	Coordonner les activités du Secrétariat Permanent	Connexion Internet																		
																					I.5 Assurer le fonctionnement de l'ARTAC	Coordonner les activités du Secrétariat Permanent	Abonnement Canal +															
																								Total														

Avantages accordés au personnel du Secrétariat Permanent

12 000 000



Total Activité I	Encourager et faciliter la signature d'accords bilatéraux ou multilatéraux pour la coordination des fréquences aux frontières entre les pays de la sous-région Afrique Centrale	II.1 Mettre en œuvre les résolutions et recommandations ARTAC sur la coordination des fréquences aux frontières	Organiser les réunions du groupe de travail sur la coordination des fréquences	Appuyer les travaux de coordination des fréquences entre les régulateurs	Consommables informatiques	1 000 000
					Fournitures de bureaux	350 000
Total Tache I.5			Organiser les réunions statutaires		Factures eau, électricité, téléphone et internet	1 200 000
					Entretien et maintenance des équipements (téléphone climatisation, photocopieurs ordinateurs)	1 500 000
					Commodités	1 000 000
					Carburant et lubrifiant	1 400 000
					Frais financiers	679 843
					Frais de mission	2 240 000
					Frais de transport	2 200 000
					Contribution aux frais d'organisation des réunions	15 000 000
					Frais de représentation	1 700 000
					Frais de mission	3 900 000
Frais de transport	7 500 000					
54 979 843						
78 529 843						

II Harmonisation des politiques et des cadres réglementaires des TIC / Télécommunications dans la sous-région CEEAC	Encourager la mise en œuvre de feuille de route sur la réduction des tarifs de roaming et encourager la signature des accords d'itinérance sur les réseaux mobiles des pays de la sous-région Afrique Centrale	II.2 Mettre en œuvre la feuille de route sur le roaming	Organiser les réunions des experts du groupe de travail sur le roaming	Exécuter le plan de mise en œuvre de la directive ARTAC sur le roaming	Encourager et Appuyer les régulateurs pour la conclusion des accords bilatéraux ou multilatéraux de free roaming	Contribution aux frais d'organisation des réunions	3 000 000				
						Frais de mission	1 680 000				
						Frais de transport	1 500 000				
						Fournitures de bureau	50 000				
						Consommables informatiques	50 000				
						Frais de mission	1 500 000				
						Frais de transport	1 500 000				
						9 180 000					
						9 280 000					
						Total Tache II.2	Encourager la mise en œuvre harmonisée des conclusions de la conférence mondiale des	II.3 S'approprier les résultats de la CMR-19 et évaluer l'impact sur la gestion du spectre	Organiser un atelier de restitution des résultats de la CMR-19		
Frais de mission	1 680 000										
Frais de transport	1 600 000										
6 280 000											

	radiocommunications de 2019 (CMR-19) pour les pays de la sous-région Afrique Centrale ;	des fréquences dans la sous-région	Total Tache II.3			6 280 000
	Harmoniser les cahiers des charges des opérateurs de la sous-région	II.4 Adopter et mettre en œuvre la résolution sur l'harmonisation des cahiers de charge	Total Tache II.4	Mettre en place le groupe de travail	Fournitures de bureau	50 000
					Consignes informatiques	50 000
					Contribution aux frais d'organisation des réunions	3 000 000
					Fournitures de bureau	50 000
				Elaborer le projet de cahier de charges harmonisé	Consignes informatiques	50 000
					Consignes informatiques	50 000
Total Activité 2						3 200 000

	Promotion des échanges d'expériences et renforcement des capacités des ressources humaines sur les sujets d'intérêts communs	Partager les connaissances pour créer un consensus sur les politiques et pratiques efficaces en matière de communications électroniques	Organiser des séminaires/ateliers sur les questions nouvelles ou émergentes du domaine des technologies de l'information et de la communication	Organiser un séminaire-atelier sur la protection des consommateurs des produits et services des télécommunications et TIC	Contribution aux frais d'organisation séminaire		4000 000
					Frais de mission		1 960 000
					Frais de transport		1 200 000
					Contribution aux frais d'organisation séminaire		4 000 000
					Frais de mission		1 960 000
					Frais de transport		1 300 000
					Fournitures de bureau		50 000
					Consignes informatiques		50 000
					Connexion Internet		100 000
					Frais de mission		3 150 000
					Frais de transport		1 350 000
					Total Activité 3		

	Renforcer le partenariat avec les institutions internationales des télécommunications ainsi qu'avec les communautés économiques régionales et sous régionales (UIT, UAT, FRATEL, ARTAO, GCR, GSMA, CUA, CEEAC, CEMAC, CEA)	Nouer des partenariats et favoriser l'assistance mutuelle avec les institutions internationales	Développer les relations de l'ARTAC avec les institutions internationales	Participer aux réunions, travaux et fora de ces institutions	Frais de représentation		5 100 000
					Frais de mission		4 500 000
					Frais de transport : (1.500.000 +1.000.000) x 5 = 12.500.000		12 500 000
Total activité 4							22 100 000

TOTAL (1) +(2) +(3) +(4) = 78 529 843 + 27 940 000 + 19 120 000 + 22 100 000 = 147 689 843 FCFA

